

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 6 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six SEPTEMBRE à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire**.

Présents- **Mmes FOURIÉ Michèle, VERGÉ Catherine et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, MM. ADROIT Jean-Pierre, FERRIÉ Lionel, LAFFONT René, MOUCHARD Xavier, NONNAT Alain et QUINTERNET Didier**.

Absents- **MM. CHASSELOUP de LAUBAT Romain et PÉLOFY Jean-Paul**.

Procurations – **M. CHASSELOUP de LAUBAT Romain** pour **M. LAFFONT René**.

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie-Christine** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

- **Rétrocession par Monsieur et Madame Charles BOYER de la concession de terrain n°38 et acquisition de la concession de terrain n°91 dans le nouveau cimetière communal de Belcaire.**
- **Location à titre précaire Cabinet Médical (infirmiers) à Naila JORNET BURGADA, Oriol DUXANS VIDAL et Jacques SOULIÉ, Masseurs-Kinésithérapeutes, au 15.09.2019**
- **Location local OTPS à l'entreprise EPUR au 15.09.2019**
- **Location local n°2 plateforme stockage à l'entreprise EPUR**
- **Location appartement 3 LES MERISIERS à M. BAVOILLOT Dorian au 15.09.2019**
- **Location appartement 7 LES MERISIERS à M. PASCAL Jean-Marie au 01.10.2019**
- **Location appartement 10 rue de la Poste à Mme MAYOROV Volha au 01.10.2019**
- **Régime indemnités de fonction du Maire et de ses Adjoints**
- **Budget COMMUNE : Décisions modificatives n°3 et n°4**

#### **1. Rétrocession par Monsieur et Madame Charles BOYER de la concession de terrain n°38 et acquisition de la concession de terrain n°91 dans le nouveau cimetière communal de Belcaire.**

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur et Madame Charles BOYER souhaiterait, suite à la modification du plan du nouveau cimetière de Belcaire, rétrocéder à la commune la concession de terrain n°38, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2003 et enregistrée par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Carcassonne en date du 18 août 2003.

En contre-partie il souhaiterait acquérir la concession de terrain n°91 située également dans le nouveau cimetière de Belcaire à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille.

Il précise que la concession funéraire portant le numéro 38 est libre de toute inhumation.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire et en cas d'accord à fixer le prix de rachat de la concession n°38.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** la modification du plan du nouveau cimetière de Belcaire,

**CONSIDÉRANT** que la concession funéraire est libre de toute inhumation,

**ACCEPTE**, la rétrocession à la commune par Madame et Monsieur Charles BOYER de la concession perpétuelle située dans le nouveau cimetière de Belcaire portant le numéro 38 acquise le 1<sup>er</sup> juin 2003 pour la somme de 463,41 Euros.

**DÉCIDE**, de vendre à Monsieur et Madame Charles BOYER la concession perpétuelle située dans le nouveau cimetière de Belcaire portant le numéro 91 au prix fixé par délibération du 24 novembre 2017 soit pour la somme de 1 146,33 € augmentée des frais de publicité foncière et d'enregistrement.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## **2. Location à titre précaire du Cabinet Médical (infirmiers) à Naila JORNET BURGADA, Oriol DUIXANS VIDAL et Jacques SOULIÉ, Masseurs-Kinésithérapeutes, au 15.09.2019.**

Monsieur le Président donne lecture du courrier du 7 août 2019 de Mme Naila JORNET BURGADA et MM. Oriol DUIXANS VIDAL et Jacques SOULIÉ, masseurs-kinésithérapeutes, relative à une demande de location d'un second cabinet médical afin d'assurer les soins aux patients, le volume de patients ayant augmenté de façon exponentielle.

Il propose de louer à titre précaire et révocable pour une période de 12 mois le cabinet précédemment occupé par les infirmiers.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, en toutes ses dispositions, la convention d'occupation précaire qui lui a été soumise et qui demeurera annexée à la présente délibération.

**FIXE**, à compter du **15 septembre 2019 à 330,00 €**, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 1<sup>er</sup> trimestre.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation précaire à intervenir entre Mme Naila JORNET BURGADA et MM. Oriol DUIXANS VIDAL et Jacques SOULIÉ, masseurs-kinésithérapeutes, et la commune.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## **3. Location local OTPS à l'entreprise EPUR au 15.09.2019.**

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande de Monsieur Pierre GIUSTI qui souhaiterait se voir attribuer les locaux situés 72 avenue d'AX les Thermes (anciens bureaux de l'Office de Tourisme), dans le cadre d'un bail commercial, afin d'étendre l'activité de l'entreprise EPUR dont il est le directeur général.

Il propose de répondre favorablement à la demande de Monsieur Pierre GIUSTI, président de l'entreprise EPUR sise Hameau de Caillens 11140 Rodome.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

**DONNE A BAIL**, à compter du **15 septembre 2019**, à l'entreprise EPUR de Rodome les locaux situés. 72 avenue d'AX les Thermes (anciens bureaux de l'Office de Tourisme).

**PROPOSE** de conclure un bail commercial avec l'entreprise EPUR, représentée par Monsieur Pierre GIUSTI, Directeur Général et Monsieur ZINSSTAG Ilias, Président.

**FIXE** à **300,00 euros** le montant du loyer mensuel payable d'avance et révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux, l'indice de référence étant celui du 1<sup>er</sup> trimestre.

**AUTORISE** le Maire à signer le bail commercial à intervenir entre l'entreprise EPUR et la commune.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

#### **4. Location local n°2 plateforme stockage à l'entreprise EPUR.**

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande de Monsieur Pierre GIUSTI, représentant l'entreprise EPUR de Rodome, locataire des locaux situés 6 rue de la Poste (anciens bureaux de la Trésorerie) qui souhaiterait louer le local n°2, contigu au local actuellement loué, situé dans le bâtiment A de la plateforme de stockage, après réalisation par nos soins de travaux d'isolation.

Il propose de répondre favorablement à la demande de Monsieur Pierre GIUSTI, représentant l'entreprise EPUR de Rodome.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

**S'ENGAGE** à procéder à la réalisation de travaux d'isolation conformément à la demande de Monsieur GIUSTI, représentant l'entreprise EPUR.

**DONNE A BAIL, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019**, à l'entreprise EPUR de Rodome les locaux n°1 et 2 situés dans le bâtiment A de la plateforme de stockage.

**PROPOSE** de conclure un bail commercial avec l'entreprise EPUR, représentée par Monsieur Pierre GIUSTI qui concernera la location des locaux n°1 et 2.

**FIXE à 160,00 euros** le montant du loyer mensuel, de ces locaux, payable d'avance.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette location et notamment le bail commercial.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018.10.03 du 26 octobre 2018 relative à la location du local n°1 de la plateforme de stockage et met également fin au bail commercial conclu pour ce même local le 31 octobre 2018.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

#### **5. Location appartement 3 LES MERISIERS à M. BAVOILLOT Dorian au 15.09.2019**

Monsieur le Président informe les membres présents que Madame Priscilla PAULET, locataire de l'appartement n°3 de la résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine a signifié dans les délais son départ pour le 31 mars 2019. Il précise que M BAVOILLOT Dorian serait intéressé par la location dudit appartement et ce à dater du 15 septembre 2019.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi N°2014-366 du 24 mars 2014).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

**FIXE, à compter du 15 septembre 2019 à 290,00 €**, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2<sup>ème</sup> trimestre.

**PRÉCISE** qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par M. BAVOILLOT Dorian.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette location.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

### **6. Location appartement 7 LES MERISIERS à M. PASCAL Jean-Marie au 01.10.2019**

Monsieur le Président informe les membres présents que Madame Laura FONQUERNIE, locataire de l'appartement n°7 de la résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine a signifié dans les délais son départ pour le 26 septembre 2019. Il précise que M PASCAL Jean-Marie serait intéressé par la location dudit appartement et ce à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi N°2014-366 du 24 mars 2014).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

**FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 260,00 €**, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2<sup>ème</sup> trimestre.

**PRÉCISE** qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par M. PASCAL Jean-Marie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette location.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

### **7. Location appartement 10 rue de la Poste à Mme Volha MAYOROV au 01.10.2019**

Monsieur le Président informe les membres présents que Madame Aurélie CUBAT, locataire de l'appartement situé 10 rue de la Poste a signifié dans les délais son départ pour le 30 septembre 2019. Il précise que Madame Volha MAYOROV serait intéressée par la location dudit appartement et ce à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi la loi N°2014-366 du 24 mars 2014).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui lui a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

**FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 à 360,00 €**, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2<sup>ème</sup> trimestre.

**PRÉCISE** qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Madame Volha MAYOROV.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X
	CONTRE	
	ABSTENTION	

### 8. Régime indemnités de fonctions du Maire et de ses Adjoints

Monsieur le Président expose au Conseil que suite aux observations de l'Inspecteur des Finances Publiques il convient de modifier la délibération n° 2014.04.04 du 5 avril 2014 relative à la détermination du montant et de la périodicité des indemnités de fonction du Maire et de ses Adjoints.

Afin de permettre l'application des revalorisations de ces indemnités il convient de prendre pour base l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la population communale n'excède pas 500 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

1°/ d'attribuer **une indemnité mensuelle** de fonction au Maire et aux Adjoints,

2°/ de calculer ces indemnités en prenant pour **base l'indice brut terminal de la fonction publique**, à savoir :

- **MAIRE :** **17% de l'indice terminal de la fonction publique**
- **1<sup>er</sup> ADJOINT :** **6,6% de l'indice terminal de la fonction publique**
- **2<sup>eme</sup> ADJOINT :** **4,2% de l'indice terminal de la fonction publique**
- **3<sup>eme</sup> ADJOINT :** **4,2% de l'indice terminal de la fonction publique**

3°/ d'effectuer le mandatement de ces indemnités mensuellement,

4°/ d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2014.04.04 du 5 avril 2014 portant sur le même objet.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

### 9 Budget COMMUNE :

#### - Décision modificative n°3

Monsieur le Président expose au Conseil que suite aux observations de la Trésorerie de Quillan, il convient de rectifier l'état de l'actif pour les programmes 185 et 283 et par conséquent de voter les **crédits supplémentaires** suivants:

Désignation			Crédits supplémentaires à voter
<b>D</b>	<b>I</b>	<b>2111-185</b>	<b>Acquisition de terrains</b> <b>10 401,12 €</b>
<b>D</b>	<b>I</b>	<b>2115-283</b>	<b>Création laboratoire ZA</b> <b>72 215,38 €</b>
<b>R</b>	<b>I</b>	<b>2115-185</b>	<b>Acquisition de terrains</b> <b>10 401,12 €</b>
<b>R</b>	<b>I</b>	<b>2132-283</b>	<b>Création laboratoire ZA</b> <b>72 215,38 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**VOTE** en dépenses **les suppléments de crédits** compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

- **Décision modificative n°4**

Monsieur le Président expose au Conseil que suite aux observations de la Trésorerie de Quillan, il convient de procéder aux amortissements des dépenses mandatées sur les comptes 20411 et 20412 et afin d'effectuer les opérations comptables de prévoir les virements de crédits correspondants.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits mentionnés dans le tableau suivant :

- Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D</b>	<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>111 595,73 €</b>	
<b>D</b>	<b>681</b>	<b>Dot amo.prov. -Charges fonct.</b>		<b>111 595,73 €</b>
<b>R</b>	<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonct</b>	<b>111 595,73 €</b>	
<b>R</b>	<b>280411</b>	<b>Biens mobiliers, matériel</b>		<b>17 462,03 €</b>
<b>R</b>	<b>280412</b>	<b>Bâtiments et installations</b>		<b>94 133,70 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

**9 Budget SEA :**

- **Décision modificative n°3**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au remboursement des sommes indûment perçues au titre de la redevance pollution aux exploitants agricoles concernés et d'effectuer simultanément les déclarations rectificatives correspondantes auprès de l'agence de l'eau afin d'obtenir le reversement à la commune sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2018, il convient par conséquent de voter les **crédits supplémentaires** suivants:

Désignation				Crédits supplémentaires à voter
<b>D</b>	<b>F</b>	<b>673</b>	<b>Titres annulés (sur exercice antérieur)</b>	<b>4 866,46 €</b>
<b>R</b>	<b>F</b>	<b>701241</b>	<b>Redevance pollution domestique</b>	<b>4 866,46 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**VOTE** en dépenses **les suppléments de crédits** compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				